



## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Depuis la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et les articles L 2312-1 et L 2531-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus doivent obligatoirement organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif.

Ce débat porte sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 précise que le DOB doit présenter, pour les communes de plus de 10 000 habitants, la structure et l'évolution des dépenses et des éléments constitutifs des effectifs en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui sera transmise au représentant de l'Etat. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,**

- ➡ **CONFIRME** la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2019 lors de la séance du 19 novembre 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A Saint-Brieuc, le 19 novembre 2018

**Le Président**  
**Thierry BURLLOT**



## COMITE SYNDICAL N°3/2018

**LE 19 NOVEMBRE 2018**

### Convocation du 07 novembre 2018

Nombre de membre du comité syndical : 37

**L'an deux mil dix-huit le dix-neuf novembre à dix-huit heures** les membres du comité syndical de Kerval Centre Armor, se sont réunis à Saint-Brieuc sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Kerval Centre Armor conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Thierry BURLOT**

	Présents	Votants
TITULAIRES	18	18
SUPPLÉANTS	3	3
PROCURATION		3
	<b>21</b>	<b>24</b>

**SECRETARE DE SEANCE : Pierrick LE CAM**

**Autres participants : M. BABES, Comptable public Trésorerie Saint Brieuc Banlieue**

	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>Présent</b>	<b>SUPPLEE PAR</b>	<b>PROCURATION</b>
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	Présent (e)		
	THOMAS	Gilles			
	COUPÉ	Christian	Présent (e)		
	LE CAM	Pierrick	Présent (e)		
	LE BIHAN	Jean-Pierre	Présent (e)		
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	Présent (e)		
LAMBALLE TERRE ET MER	MÉGRET	Jean			Jean-Luc BARBO
	BARBO	Jean-Luc	Présent (e)		
	ANDRIEUX	Thierry			
	DE SALLIER DUPIN	Stéphane			
	DUBOS	Jean Luc			
	LEMOINE	Yves			Yvon LE JAN
	NABUCET	Daniel			
	BRIENS	Jean-Pierre			
SMITOM DE LAUNAY LANTIC	BOSSARD	Sylvie	Présent (e)		
	BURLLOT	Thierry	Présent (e)		
	GEFFROY	Jean-Michel	Présent (e)		
	LE VAILLANT	Jean-Paul		Nelly PENDU	
	QUELEN	Marcel			
	LESAGE	Hugues			
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	BLANCHARD	Claude		Michel Avril	
	BOULDÉ	Marie-France	Présent (e)		
	BERTRAND	Jean-Luc	Présent (e)		
	HINAULT	Michel			
	RAOULT	Maryse	Présent (e)		
	BEUZIT	Bruno	Présent (e)		
	RAULT	André			
	LOYER	Jean-Yves	Présent (e)		
	Décédé				
	PRIDO	Pascal	Présent (e)		
	LE MAITRE	Christian	Présent (e)		
	SERANDOUR	Marcel	Présent (e)		
	DARCHE	Patrice			
	LE FUR	Françoise	Présent (e)		
GUIGNARD	Thibault		Michel JOUAN		
DINAN AGGLOMÉRATION	RAMARD	Dominique			
	LAYEC	Claude			Thierry BURLLOT